



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
Autre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 30
réclames, la ligne	1 00

Pour éviter toute équivoque sur les auteurs des articles de "l'Égalité" nous déclarons une bonne fois que nos rédacteurs qui se sont déjà fait connaître sont décidés à renoncer au pseudonyme et à signer leurs articles les plus importants.

Quant aux nouvelles locales, elles seront l'œuvre de nos reporters. Enfin, comme par le passé, nos colonnes sont ouvertes à tous, pour les articles qui nous seront envoyés sous réserves bien entendu de n'admettre que ceux dont l'insertion nous paraîtra utile.

Pour ces articles, nous accepterons les pseudonymes qui nous seront donnés à la condition que leurs auteurs voudront bien se faire connaître de nous.

Si certains correspondants voulaient faire usage de notre tribune publique pour signaler des abus qui pourraient viser des personnalités nous ne leur ouvririons nos colonnes qu'à la condition de signer leurs articles.

On nous a prêté à tort l'intention d'attaquer et de ridiculiser nos concitoyens.

Telle n'a jamais été notre intention et si nous avons manifesté notre opinion sur certains artistes amateurs c'est uniquement en vertu de notre droit de journalistes d'apprécier ceux qui se produisent en public et surtout parce que nous avions été priés par eux, il y a quelque temps, de donner un compte rendu de leurs soirées.

Ainsi à l'avenir toute communication anonyme sera écartée et l'administrateur se refusera à les insérer.

Si quelqu'un se trouve blessé par certains articles qui pourraient paraître sous l'anonymat, il aura une chose bien simple à faire, c'est de se transporter à l'administration où le nom de l'auteur de l'article incriminé lui sera livré. Pour tous les autres articles, qui n'émaneraient pas d'un correspondant de la colonie, les ré-

dacteurs en prennent la responsabilité pleine et entière.

En ce qui concerne particulièrement les compte-rendus, ils seront toujours acceptés comme par le passé, mais désormais il est bien entendu que la copie signée restera à l'administration à la disposition de qui de droit.

LA RÉDACTION.

Paris, 10 janvier. Les procès contre les principaux inculpés de l'affaire de Panama ont commencé aujourd'hui devant la première chambre de la cour d'appel. Le siège du ministère public était occupé par le procureur-général Tanon.

On a produit à l'audience un certificat médical constatant l'impossibilité pour M. Ferdinand de Lesseps de se rendre au tribunal.

Le cabinet français a donné sa démission par suite de dissensments existant entre les ministres au sujet de l'arrestation de M. Bihaut ex-ministre des travaux publics. La population de Paris est très agitée. La police a du aujourd'hui opérer plusieurs charges contre des attroupements tumultueux. Toute la garnison de Paris et des environs est sous les armes prête à agir au premier signe de désordre.

Aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu à Sigmaringen, le mariage du prince héritier Ferdinand de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg. Toutes les cours d'Europe étaient représentées au mariage par des membres de familles régnantes. L'Italie était représentée par le duc de Gênes.

Berlin, 11. On dit que le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à

Paris, a reçu de son gouvernement l'ordre de se rendre immédiatement à Berlin pour donner des renseignements sur l'état actuel des choses et des esprits à Paris.

Paris, 11. Le maintien du général Saussier à la tête du gouvernement de Paris, malgré qu'il ait dépassé la limite d'âge fixée par le réglement est considéré comme une preuve que le gouvernement veut être prêt à toute éventualité. Le général Saussier est considéré comme l'officier de l'armée en qui on puisse avoir le plus de confiance en cas de mouvement anti-républicain.

Le poñtefeuille de la marine a été offert par M. Ribot à l'amiral Gervais qui a demandé à réfléchir. L'amiral est très populaire et sa nomination rassurera le Czar dont M. Gervais est l'ami personnel.

L'amiral a refusé.

Aujourd'hui le juge d'instruction a interrogé MM. Floquet et de Freycinet, mêlés tous deux aux affaires du Panama.

HONNÉTETÉ FRANÇAISE.

Les scandales de Panama sont exploités comme il fallait s'y attendre par les ennemis de la République qui, après avoir habilement monté cette affaire, crient à la corruption républicaine, tentent de renverser le gouvernement et chantent victoire, comme s'ils avaient déjà enterré ce régime qu'ils détestent.

Ils se sentaient perdus, la France avait repris son premier rang, avait reconquis le respect du monde grâce aux efforts du gouvernement républicain ; alliée de la Russie, amie du Pape elle devenait inattaquable.

Il fallait frapper un grand coup, le der-

nier, contre la République, il fallait pour cela des délateurs éhontés qui n'ont jusqu'à présent donné aucune preuve de leurs accusations, ainsi que le disaient à la chambre, en décembre dernier, les honorables ministres Bourgeois et Ribot, dont l'un d'eux, le ministre de la justice s'exprimait en ces termes : « En ce moment, nous assistons à une campagne savante et calculée, ou sous prétexte de rechercher des coupables que nous frapperons énergiquement si leurs faiblesses sont établies. On laisse tomber tous les jours goutte à goutte, soit une injure, soit une diffamation, soit une calomnie dans l'opinion publique. On poursuit la campagne non contre certains républicains mais contre la République elle-même ».

De son côté le président du conseil disait : « Ne voyez vous pas que derrière toutes ces *vertus* qui s'indignent il y a toute une place et tout un dessein qui se révèlent ? Ne voyez-vous pas que certaines audaces se réveillent ? On ne fait pas seulement le procès à quelques égarements que plus que personne je déplore et je répugne. Je saurai être ferme et punir quand le moment sera venu ; je ne manquerai pas à mon devoir. Je le remplirai tout entier ; mais je ne veux pas laisser ce torrent de boue remonter pour atteindre le parti qui a dirigé les affaires du pays depuis vingt ans et pour atteindre derrière lui les institutions à l'abri des quelles nous avons vécu. »

Nous avons pleine confiance dans l'énergie du président du conseil, M. Ribot nouveau ministre de l'intérieur comme nous avons confiance dans le républicanisme du général Saussier gouverneur de Paris, à qui le gouvernement a conservé ses fonctions malgré sa limite d'âge qu'il a atteinte.

Il suffira, espérons le, que toute la garnison de Paris reste consignée comme elle l'était le 14 courant, que les manifestants soient repoussés par des charges de police comme le fait s'est produit le 10 de ce mois, que la cavalerie empêche les rassemblements pour que force reste à la loi, à la République.

Quant à ses adversaires nous leurs rappellerons ce passage de Paul-Louis Courrier.

« Sachez qu'il n'y a pas en France une seul famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes, vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons ; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en coustant les chemises de leurs époux ni en allaitant leurs enfants.

« Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous serait la ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fit d'une dame *Honestas*, sans amants, sans intrigues, qui sous prétexte de vertu, claqueurée dans son mariage, s'attachera à son mari ? Le pauvre

homme verrait pleuvoir des grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien.

« De la fortune des familles nobles il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions et surtout les confiscations.

« Mais qu'on y regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand, obtenu par quelque femme. Car, pour piller, il faut avoir commandements, gouvernements, qui ne s'obtiennent que par les femmes, et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre il fallait, pour avoir leurs biens ; le bon plaisir, l'agrément du roi, c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors le roi ou son ministre.

« Les dépouilles des huguenots, des frondeurs, des traitants, autres faveurs, biensfaits, qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux aussi purs que la source.

« Bref, comme il n'est, ne fut, ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail ; pour la noblesse non plus, il n'y en a qu'un, et c'est... c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom.

« Le vilain s'en aide parfois quand il se fait homme de cour, mais non avec tant de succès »

Paul-Louis COURRIER.

Cette citation est de circonstance et il faudrait ne pas connaître la première page d'histoire, pour laisser parler en ce moment de la pureté monarchiste.

Quelques hommes politiques appartenant à différents partis sont accusés de s'être vendus ; et puis ! ne se vendait-on pas sous la monarchie ?

Sous Louis Philippe, le général Cubieres, ancien ministre de la guerre, et le ministre des travaux publics Teste, ne furent-ils pas condamnés pour s'être fait payer la concession d'une mine ?

Sous Louis XV, le garde des sceaux chargé par le roi de faire faire deux montrés en or par le plus fameux ouvrier et de les faire parvenir à des gentilhommes polonais, oublié l'accomplissement de la seconde partie de sa mission et conserva ces précieux bijoux.

Ce même roi, qui eut besoin un jour de deux cent cinquante mille livres pour une parure de diamants qu'il voulait offrir à une maîtresse consentit à vendre, sur la proposition du même ministre, De Chauvelin, une parure de François premier.

Le prix obtenu fut de six cent mille livres dont le ministre oublié dans sa caisse, trois cent cinquante mille.

Le roi le savait, il n'ignorait pas les escroqueries dont il était victime, mais s'il avait supprimé les voleurs il aurait supprimé la cour et il ne pouvait s'en passer !

Sous Henry IV, la tricherie, le vol au jeu étaient très en honneur.

Il est donc plus loyal de dire qu'à toute époque dans tous les pays, sous tous les régimes, l'amour du vil métal nous a

montré au pouvoir des financiers indélicats, des hommes politiques malhonnêtes dont on a toujours aussi soigneusement que possible, scellé les fautes, le vol.

Ces scandales ont toujours été étouffés comme ceux qui se produisent en ce moment en Italie et en Allemagne.

Disons donc, en bon français, avant de faire de la politique qu'en pareil cas nous savons être francs, et que dans les moments les plus durs, le plus douloureux, nous ne mettons jamais la lumière sous le boisseau, nous la voulons au contraire du plus vif éclat.

Partout ailleurs que chez nous, les parties les plus extrêmes, s'entendent pour cacher une honte nationale. En France au contraire, c'est à qui recherchera la vérité et arrivera à la justice.

On arrivera ainsi aux révélations.

En Amérique, qui dit politique dit affaires, les hommes politiques sont tous intéressés aux trafics financiers.

En Egypte, les affaires ne se règlent que par pots de vin versés aux personnages dont le concours est nécessaire.

En Angleterre, dès qu'une grande affaire est projetée, on doit en parfait gentleman une participation, une part du gâteau à ceux qui l'ont laissé fabriquer, qui ont prêté le four.

En Allemagne, il vient d'être constaté au cours du procès Ahlwardt, par des rapports officiels, que sur 5000 fusils Loewe, 4000 ne valent rien.

Ce scandale énorme soulevé par Ahlwardt a causé une vive émotion, car le ministre de la guerre avait fait publier des rapports des chefs de corps très élogieux pour la nouvelle arme.

A-t-on manifesté un semblant de reconnaissance à cet Allemand pour ces accusations justifiées ? Allons donc !

Malgré la production des rapports secrets dans lesquels certains officiers, bons patriotes, donnaient leur triste opinion sur la fabrication de ce fusil produit par la première manufacture nationale, malgré la preuve que ces fusils éclataient, on l'a traîné en justice, on l'a condamné à l'incarcération, malgré son élection.

Laissons donc se faire, l'enquête poursuivie si activement, laissons nos juges se montrer inflexibles, particulièrement sévères tout en restant justes, pour ces quelques membres du parlement, malhonnêtes et indélicats, flétrir ces brébis galeuses, et disons en levant la tête à l'Allemagne et à l'Angleterre dont les joueurs se réjouissent de ce petit malheur : dans notre grande famille française, ne cherchez pas les pailles dans nos yeux cherchez plutôt les poutres qui sortent des vôtres.

G. W.

Prochainement la colonie aura à nommer un représentant capable et digne de soutenir ses intérêts au près du gouver-

nement. Il était du devoir de tous ceux qui prennent à cœur le bien-être de leurs concitoyens de faire un choix heureux, de distinguer que qu'un qui, par ses attaches personnelles, par son influence pût travailler efficacement pour la colonie. Cette considération avait amené un grand nombre d'électeurs à poser la candidature de M. Emile Riotteau, député de la Manche

M. Riotteau est enfant de Saint-Pierre, ses relations de famille l'attachent à notre rocher qu'il aime sincèrement comme on aime le pays qui nous a vu naître.

M. Riotteau a tous ses intérêts à Saint-Pierre comme armateur et comme négociant, ses besoins sont les nôtres, et nul n'était mieux placé pour les défendre avec sollicitude et autorité, puisqu'en combattant pour ses électeurs, il aurait plaidé sa propre cause. Grâce à son intelligence et à son travail, M. Riotteau a su occuper une grande place au parlement et le Département de la Manche est fier à juste titre de son député.

Il y avait lieu de croire que c'était par un accord parfait que la candidature de M. Riotteau aurait été acclamée d'autant mieux qu'il eut probablement accepté à titre purement gratuit sans indemnité d'aucune sorte un honneur qu'il ne veut pas briguer.

Le gouvernement français appréciant à leur valeur les capacités de M. Riotteau, ses connaissances de la question coloniale l'a nommé à titre permanent membre du conseil supérieur des colonies, et c'eut été uniquement par dévolement, par sacrifice que M. Riotteau aurait consenti à changer son titre de délégué permanent pour celui de délégué de Saint-Pierre,

Malheureusement quelques hésitations se sont produites, et ces hésitations ont eu pour but d'enlever la spontanéité de l'acte. Dans ces conditions l'*Egalité* déclare désormais qu'elle ne proposera pas plus longtemps la candidature de M. Riotteau,

P.

TRIBUNE PUBLIQUE.

Monsieur le Directeur-gérant,

Nous sommes en plein carnaval, j'en profite pour vous prier d'insérer dans les colonnes de votre Journal les quelques lignes qui suivent :

Je suis partisan des amusements, mais ce que je n'admet pas c'est de voir les masques traîner avec eux dans les rues l'étendard de notre patrie

Cependant cela se passe ainsi tous les

ans à cette époque, mais aucune protestation ne s'était fait entendre jusqu'à présent.

Il est temps que cela finisse, et je me demande si, vraiment, les bandes travesties ne peuvent s'juger à trouver autre chose que de se faire précéder par les couleurs nationales pour lesquelles nous devons professer le plus grand respect.

Il me semble que l'on peut se divertir sans souiller le drapeau français; qu'on le laisse là où il doit flotter, mais, de grâce, ne ridiculisons pas ce symbole du patriottisme dans le but de faire rire la foule.

Je proteste, pour ma part, contre un pareil abus, avec l'espoir de le voir cesser.

Veuillez agréer, etc.,

Un Patriote.

Le Siège de Dominique

Vendredi à 10 heures du soir, sept individus dont trois masqués pénétrèrent de force chez H. Dominique, restaurateur. Celui-ci qui donnait un bal à l'équipage du valet *Saint-Pierre* voulut les échouer mais il rencontra chez les déguisés une résistance inattendue. Vainement leur représenta-t-il que les gens qui balaient chez lui étaient ses invités. A ses objurgations on répondit par des moqueries, et M. Dominique ent toutes les peines du monde à expulser ces intrus.

A peine étaient-ils dehors qu'un siège en règle commença. Sous les coups de pied répétés des assaillants la porte d'entrée eut son panneau inférieur défoncé. Les déguisés rejoignirent par d'autres déguisés arrachaient les piquets de la palissade extérieure pour se faire des armes naturelles et offensives. L'œuvre de dévastation menaçait de s'étendre.

Tout cela était sombre.

Devant le péril imminent, M. Dominique ne perdit pas la carte. Il somma les assiégeants de se retirer et comme ils ne l'écoutaient pas, il tira un coup de pistolet en l'air. Au bruit de la détonation, les assaillants évacuèrent les dehors de l'établissement.

Mais ils revinrent à la rescoufle presque aussitôt, animés des dispositions les plus hostiles. Nu lne peut prévoir ce qui se serait passé sans l'intervention conciliatrice du sieur X., jeune homme de 24 ans. Celui-ci qui connaît les assaillants par leur nom, leur fit comprendre qu'ils se compromettaient gravement. Cet appel à la raison eut un plein succès. Les assaillants se dispersèrent, sans qu'on ait pu percer leur incognito.

La gendarmerie a procédé à une enquête.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Notre ami Faucher de Saint-Maurice, dont le nom est aussi populaire à Saint-Pierre qu'au Canada, vient d'écrire un ouvrage de linguistique très intéressant sur la formation du Franco-Normand et de l'Anglo-Saxon.

Entre autres observations curieuses, Faucher de St-Maurice s'en prend à ceux qui vont répétant partout que les Canadiens français et les Acadiens ne parlent qu'un patois. Ce n'est pas juste, dit-il, et il ajoute :

Nos pères étaient des soldats ou des marins. Les descendants des derniers sont restés pour la plupart à Québec. Pourquoi s'étonner alors de voir un monsieur s'appareiller ou se gréer pour s'habiller. On fait prendre le *large* à un ennuyeux. On *court une bordée*, lorsque l'on passe une nuit blanche; on s'accoste dans la rue comme on en double le coin; on *vire de bord*; on s'embarque et on débarque d'une voiture. On amarre son cheval pour l'attacher. On vient de l'avant, quand on se présente à une charge. En hiver, à Québec, on met son *casque*: en Europe cet ornement militaire ne serait qu'un modeste bonnet de fourrure. On fait allumer la *bombe*—petite bouilloire pour faire le thé. On tue la lampe pour l'éteindre. Un tourbillon de neige s'appelle au Canada de la *poudrerie*; à Saint-Pierre de Miquelon du *poudrin*.

Quant à la prononciation Acadienne, Faucher de St-Maurice démontre qu'elle se rapproche sensiblement du français tel que l'écrivait Montaigne.

Règle générale: Montaigne écrit *toë, moë, histouère, memouère*.

Il est curieux de suivre à travers le temps la création des mots qui formeront partie de la langue anglaise. Les contractions, les abréviations ne font pas perdre de vue l'origine.

Voltaire qui était un observateur, a remarqué que "les Anglais gagnent sur les Français deux heures par jour en parlant parce qu'ils mangent la moitié de leurs mots." Exemple: *Government*, Gouvernement; *Judgment*, Jugement; *Captain*, capitaine.

Ce nouveau livre de Faucher de Saint-Maurice fourmille de détails intéressants et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à le faire venir du Canada. Ils verront que les descendants Acadiens n'ont pas de plus chaud partisan que Faucher de St-Maurice.

M. C.

Nous nous faisons l'écho de nombreuses mères de famille dont nous ne saurions trop encourager la noble ambition en appelant l'attention de l'autorité compétente sur l'avantage qu'il y aurait à donner à nos collégiens un uniforme, celui de nos lycées de la Métropole.

Chacun le sait, cet uniforme se compose du veston avec culottes courtes pour les enfants et de la redingotte et pantalon des officiers de marine pour les jeunes gens.

Tous les élèves sont obligés d'avoir la casquette de cette arme avec les palmes universitaires.

Nous avons la profonde conviction que si une telle mesure était prise, elle serait de nature à stimuler le courage de nos collégiens, à en augmenter le nombre en flatter l'amour propre des parents qui seraient, comme partout, heureux de se promener avec leurs enfants en uniforme et laisser voir à tous, les sacrifices qu'ils font pour leur éducation.

Il y a de ces choses dont on a toujours le droit d'être fier, et celle-là en est du nombre.

Amour du panache dira-t-on !

Oui, soit mais dans ce qu'il a de bon utile et avouable.

Enfin le commerce local trouvera sa petite part dans cette mesure nécessaire.

G. W.

Maintien de Commandement

Le Ministre de la marine et des colonies vient de faire connaître que, sur l'avis de la commission supérieure des naufrages, il a conservé la faculté de commander au maître au cabotage Raoult, Emile-François, inscrit à Cancale, folio et numéro 421, qui n'a encouru aucun reproche à l'occasion de la perte, le 1^{er} juillet 1892, sur le banc de Terre-Neuve, du brick-goëlette *Lyra* qu'il commandait.

Objets trouvés et déposés au bureau de police.

Un collier de grelots trouvé rue Jacques Cartier par le jeune Mary.

MOUVEMENTS DU PORT.

SAINT-PIERRE.

Entrées.

Venant de :
25 Halifax. Marie L. g. fr. c. Ramel, avec farine et diverses marchandises.

Sorties.

Allant à :
25 Guadeloupe. Rosa br.-g. fr. c. J. de Portal avec 104,965 k. morue sèche.

DERNIERE HEURE.

Le conseil général a levé ce matin sa séance très agitée après avoir voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Conseil général, considérant que la dépêche du Sous-Secrétaire d'Etat du 20 janvier 1893, rejette la demande du Conseil général du 7 décembre dernier tendant à la modification du décret du 3 août 1892 qui fixe à 53,000 fr. le minimum obligatoire des frais de personnel et de matériel du service des douanes,

Considérant que pour les nombreux motifs qui ont été invoqués par tous les membres de l'assemblée locale, cette augmentation de dépense est absolument inutile,

Qu'il est impossible d'accepter l'imposition d'office de cette dépense ce qui serait la négation complète des pouvoirs que le conseil tient du décret organique,

Refuse de délibérer sur toutes questions budgétaires ou autres faisant l'objet de la présente cession.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

AVIS

Le vapeur français de 4000 tonneaux BURGUNDIA. partira de Saint-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon vers le 20 mars 1893.

Les prix de passage sont fixés à 80 francs 3^e classe. — 150 francs 2^e classe. — 400 francs 1^e classe.

S'adresser pour s'inscrire à MM. A. Grez et H. Guérin à St-Pierre. — Level à St-Malo. — A. Hervé à Saint-Briac et Cyp. Fabre à Marseille.

L'Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

ANNONCES

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES.

Le mardi 31 Janvier 1893, à 2 heures de l'après midi et jours suivants à l'habitation de Monsieur J. B. Cormier.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire de la faillite J. B. Cormier en date du 23 Janvier 1893, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des marchandises dépendant de l'acte de la dite faillite consistant en :

Marchandises diverses propres à l'armement.

La vente sera faite à la réquisition de M^e Georges Wintrebert, syndic définitif de l'union des créanciers par le ministère de M^e Siegfried commissaire priseur.

St-Pierre le 25 Janvier 1893.

G. SIEGFRIEDT.

THE MUTUAL LIFE Insurance Company of New York

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Statement for the year ending December 31, 1891

Assets, - - -	\$159,507,133 65
Reserve on Policies (American Table 4%)	\$14,868,322 69
Liabilities other than Reserve,	107,849 51
Surplus,	19,670,957 14
Receipts from all sources,	37,584,244 47
Payments to Policy-Holders,	18,158,711 87
Risks assumed and re-assumed,	194,470 policies, 607,171,201 69
Risks in force, 12,457 policies, amounting to	695,763,461 67

NOTE.—The above statement shows a large increase over the business of 1890 in amount at risk, new business assumed, payments to policy-holders, receipts and surplus; and includes as risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

THE ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:	
Real Estate and Bond & Mortgage	
Loans, - - -	\$31,345,540 48
United States Bonds and other Securities,	57,661,455 71
Loans on Collateral Securities,	12,228,908 60
Cash in Banks and Trust Companies at interest,	5,070,158 08
Interest accrued, Premiums Deferred, etc., - - -	5,266,985 49
	\$159,507,133 65

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual.

REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.

Office of The Mutual Life Insurance Company of New York
January 25, 1892

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 23d day of December, ultimo, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ending December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the assets at the Company.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in all particulars correct, and that the assets specified therein are in possession of the Company.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their approbation of the system, order, and accuracy with which the accounts and vouchers have been kept, and the business in general is transacted.

H. C. VON POST, ROBERT SEWELL,
GEORGE BISHOP, J. H. HERRICK,
JULIAN T. DAVIS, D. C. ROBINSON,
JAS. C. HOLDEN

ROBERT A. GRANNIS, Vice-President.

WALTER R. GILLETTE, - General Manager,
FREDERIC CROMWELL, - - - - - Treasurer,
EMORY MCCLINTOCK, - - - - - Actuary.

St-Pierre Imp. A. LEMOINE.